



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-36) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200708-lmc1H7337H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 relative à l'approbation de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, fixant les objectifs du label Ville d'art et d'histoire, et notamment ce qui relève de la participation financière de l'Etat ;

Considérant la mise en place d'actions de valorisation du patrimoine local dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et l'attribution de subventions au titre du label par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Considérant que le plan d'actions de la Ville correspond aux critères définis dans la convention cadre ;

Considérant que la Ville de Vincennes sollicite une subvention de 5 000 € correspondant aux critères définis par la convention cadre ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 02 juillet 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Direction générale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2020.

ARTICLE II : Dit que la recette sera imputée aux chapitre et article correspondants du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé